



Locataires irrepectueux et tappareurs

Par **foxtrot**, le **13/02/2008** à **23:12**

Lorsqu'un locataire en raison de son attitude permanente et de ses visites à domicile engendrant bruit, beuveries et troubles au sein de l'immeuble ayant entraîné l'intervention de la gendarmerie et le départ d'autres locataires, qui ont signifié par écrit les raisons de leur départ, est-ce suffisant pour pouvoir entamer une mesure d'expulsion